



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Compte rendu du Comité Syndical du mardi 21 novembre 2017

Nombre de conseillers titulaires : 31

Nombre de conseillers suppléants : 22

Le 21 novembre 2017 à 18h30, le comité syndical convoqué le 13 novembre 2017 s'est réuni à La Bégude de Mazenc sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur Jean-Louis **MAGNAN**, Président.

Étaient présents les délégué(e)s suivants :

Aleyrac :	Excusé.
Bourdeaux :	Excusé.
Bouvières :	Absent.
Comps :	Monsieur Jean-Pierre FABRE .
Crupies :	Absent.
Dieulefit :	Madame Patricia HOFFMANN . Messieurs Jean-Pierre BERNON , Olivier CADIER , Francis GRESSE , Jean-Louis MAGNAN .
Eyzahut :	Excusé.
La Bégude de Mazenc :	Messieurs Patrick FAYN , Daniel LEPARMENTIER .
La Roche Saint Secret :	Excusé.
Le Poët-Laval :	Messieurs Paul BRUN , Jean-Claude ROZ , Bernard TOURASSE .
Les Tonils :	Excusé.
Montjoux :	Madame Frédérique LECOINTE .
Orcinas :	Absent.
Pont de Barret :	Absent.
Rochebaudin :	Monsieur Francis JEAN .
Salettes :	Madame Chantal GROULIER .
Souspierre :	Monsieur Alain DE LESTRADE .
Teyssières :	Monsieur François VELTEN .
Vesc :	Monsieur Didier ALAIZE .

Délégué(e)s excusé(e)s : Mesdames Nicole **BLANC**, Anne **DESLOGES**; Messieurs Dominique **ARNAUD**, Patrick **CHALAMET**, Jacques **HOLZ**, Frédéric **JOST**, David **LARDAN**, José **SUSINI**.

Personnel du SIEA présent : Monsieur Frédéric **DUVAL**, Directeur.

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : 16

Délégué(e)s suppléant(e)s présent(e)s : 1

Quorum : 16

Monsieur le Président remercie les délégué(e)s présents et monsieur le Maire de son accueil au sein de la salle du conseil municipal de la commune.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Patricia **HOFFMANN** est désignée secrétaire de séance par le Comité Syndical (article L.2121-15 du CGCT).



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Approbation du procès-verbal du comité syndical du jeudi 28 septembre 2017.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du Comité Syndical du jeudi 28 septembre 2017. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des délégué(e)s présents lors de la dernière séance.

POINT 1. Programme « Marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement » Réseaux + station d'épuration.

Monsieur le Président présente le marché de maîtrise d'œuvre :

Le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux dispose de 30 Km de réseaux d'assainissement, 11 déversoirs d'orage et une station d'épuration de type lagune. Les services de la DDT en charge de la police de l'eau ont déclaré non conforme la station d'épuration du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement (SIEA) du Pays de Dieulefit au titre de l'année 2016.

Le système d'assainissement a été jugé selon la directive ERU :

1. Non conforme en performance,
2. Conforme en équipement (équipement des déversoirs d'orage en 2016),
3. Non conforme en collecte.

D'autre part, le milieu récepteur, le Jabron a été requalifié en zones sensibles à l'eutrophisation dans le SDAGE, ce qui contraint le syndicat a des contraintes supplémentaires sur le niveau de rejet à atteindre de son unité de traitement notamment sur les paramètres Azote et Phosphore.

Pour répondre à ses nouvelles exigences de rejet, une réhabilitation de la lagune n'est plus possible, le syndicat envisage donc de créer une nouvelle unité de traitement.

Le présent programme a pour but de définir la mission du maître d'œuvre qui sera désigné pour réaliser cette opération.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement du pays de Dieulefit - Bourdeaux souhaite s'engager dans la construction de sa nouvelle station d'épuration de Boues activées et d'une capacité de l'ordre de 5500EH.

Le programme de travaux pour lequel le maître d'œuvre doit proposer une offre concerne :

- La construction d'une station d'épuration de l'ordre de 5 500 EH, la filière de traitement pressentie étant de type boues activées,
- La mise en place d'un ou deux bassins d'orage,
- La réhabilitation de la lagune en place.

Le début des travaux est prévu pour fin 2019, avec une mise en service au premier semestre 2021.

MONTANT ESTIME DES TRAVAUX HT :

Etudes préalables :	50 000,00 euros
Station + bassin d'orage :	4 460 000,00 euros
Honoraires et divers :	758 400,00 euros
Total ht :	5 268 400,00 euros



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué selon les critères suivants :

1. la valeur technique (Nt) de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique sera affectée d'une note sur 60 points dont la répartition est la suivante :
 - Clarté et précision du mémoire justificatif/ Prise en compte des contraintes /personnalisation de l'offre 5 points
 - Présentation de l'équipe en charge de la mission et de son organisation 5 points
 - Moyens spécifiques à disposition pour la réalisation des prestations 5 points
 - Délais de réalisation et calendrier 5 points
 - Méthodologie pour les missions complémentaires (Dossier loi sur l'eau, Modélisation du système d'assainissement, dimensionnement des bassins d'orage, plan d'évacuation des boues) 15 points
 - Méthodologie conception, mise en œuvre pour assurer la qualité des prestations et accompagnement des missions de maîtrise d'œuvre 25 points

Sous Total 60 points (60%)

2. le prix des prestations (Nf) sera affecté d'une note sur 40 points :
 - Montant global de la mission 25 points
 - % de rémunération 10 points
 - Temps passé par élément de mission et coût horaire et Répartition du coût global entre chacun des éléments de mission 5 points

Sous Total 40 points (40%)

Après discussion et délibération, le Comité Syndical décide :

- D'approuver le projet de maîtrise d'œuvre.
- D'autoriser monsieur le Président à lancer une procédure adaptée (MAPA) pour l'attribution de ce marché.
- D'autoriser monsieur le Président à signer les pièces du marché.
- D'autoriser monsieur le Président à solliciter les subventions et à signer les conventions financières avec les partenaires financiers.
- D'approuver la charte qualité des réseaux de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

POINT 2. Tarifs 2018

1/ Tarifs Assainissement Non Collectif :

Monsieur le Vice-président (Jean-Pierre FABRE) présente la proposition des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Redevance annuelle : 27,00 euros ht (inchangé)

Cette redevance inclus le contrôle du bon fonctionnement, un service de conseils et de renseignements auprès des usagers, le contrôle de réhabilitation des installations et le contrôle des installations dans le cadre d'une vente de propriété.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

- Installation neuve : 250,00 euros ht (contre 230,00 euros)
Phase instruction du dossier (conception) : 180,00 euros ht
Phase réalisation : 70,00 euros ht
- Refus du contrôle : doublement de la redevance (inchangé)
- Absent au RDV : 50,00 euros ht (inchangé)
- Contrôle du diagnostic 100,00 euros ht (inchangé)

Après discussion et délibération, le Comité Syndical décide :

- **D'approuver les tarifs proposés, les autres tarifs restent inchangés.**

2/ Tarifs Eau potable :

Monsieur le Vice-président (Paul BRUN) présente la proposition des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Consommation : 1,05 euros ht / m3 (inchangé)
- Abonnement : 22,00 euros ht / an (inchangé)
- Location cpteur. : 10,00 euros ht / an (inchangé)
- Redevance pollution : 0,29 euro ht / m3 (inchangé)
- Redevance prélèvt. : 0,15 euro ht / m3 (inchangé)
- Ouverture, fermeture de branchement : 60,00 euros ht (inchangé)
- Fermeture à la bouche à clé : 15,00 euros ht (inchangé)
- Déplacement d'un agent non justifié : 60,00 euros ht (inchangé)
- Frais de branchement : Réel (devis) + 10% de frais généraux.
- Modification de branchement (à la demande de l'utilisateur) : Réel (devis) + 10% de frais généraux.

Après discussion et délibération, le Comité Syndical décide :

- **D'approuver les tarifs proposés, les autres tarifs restent inchangés.**



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

3/ Tarifs Assainissement Collectif :

Monsieur le Vice-président (Jean-Claude ROZ) présente la proposition des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Consommation : 1,45 euros ht / m3 (contre 1,35 euros)
- Abonnement : 35,00 euros ht / an (contre 33,00 euros)
- Redevance modernisation : 0,155 euro ht / m3 (inchangé)
- Frais de branchement (par logement) : Réel (devis) + 10% de frais généraux + Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (applicable sur le neuf et l'ancien) :
 - Du 1^{er} au 5^{ème} logement : 5 500,00 euros TTC
 - Du 6^{ème} au 10^{ème} logement : 3 500,00 euros TTC
 - Au-delà et par logement supp. : 2 750,00 euros TTC
- Branchement supplémentaire : Réel (devis) + 10% de frais généraux + Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (applicable sur le neuf et l'ancien) :
 - Du 1^{er} au 5^{ème} logement : 5 500,00 euros TTC
 - Du 6^{ème} au 10^{ème} logement : 3 500,00 euros TTC
 - Au-delà et par logement supp. : 2 750,00 euros TTC
- Raccordement de logements supplémentaires sur branchement existant : Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (applicable sur le neuf et l'ancien) :
 - Du 1^{er} au 5^{ème} logement : 5 500,00 euros TTC
 - Du 6^{ème} au 10^{ème} logement : 3 500,00 euros TTC
 - Au-delà et par logement supp. : 2 750,00 euros TTC
- Modification de branchement (à la demande de l'utilisateur) : Réel (devis) + 10% de frais généraux.
- Extension et changement de destination : m2 créés X 30,00 euros ht.

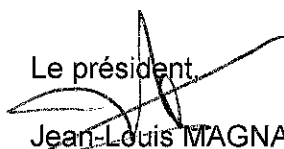
Après discussion et délibération, le Comité Syndical décide :

- **D'approuver les tarifs proposés, les autres tarifs restent inchangés.**

La séance est levée à 19h30.

Un apéritif suit la réunion du Comité Syndical

Fait à Dieulefit, le 22 novembre 2017

Le président

Jean-Louis MAGNAN